Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 30 Dhoulhajja 1444
18 Juillet 2023

N° 84

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1786**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1790**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1792**
Homologation de résolutions **1793**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1793**
Avis aux créanciers..... **1800**
Convocations
Sociétés anonymes **1800**
Actes Administratifs
Avis au public **1801**
Divers
Avis au public..... **1802**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ASSURANCES BIAT **1803**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°41/96 du 19/07/1996

Siège social : Place 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

RNE n° : 0539126C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à Tunis le 01 Mars 2023, enregistré le 11 Avril 2023 à la Recette des Finances Rue Ghandi, Tunis, sous le n°23801646, quittance n°37271, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20 Juin 2023 sous le n° 2023F97245379, le Conseil d'administration a décidé de :

- Coopter M. Hichem REBAI en tant qu'administrateur et de le nommer en tant que Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Mohamed Habib BEN SAAD, et ce, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- Coopter M. Riadh ZARDI en tant qu'administrateur en remplacement de M. Kamel JANDOUBI, et ce, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Suivant Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Tunis le 23 Mai 2023, enregistré le 5 Juin 2023 sous le n°23802663 quittance n°50661 à la Recette des Finances Rue Ghandi, Tunis, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20 Juin 2023 sous le n°2023F95453018, l'Assemblée a décidé de :

- Ratifier les cooptations de M. Hichem REBAI et de M. Riadh ZARDI en tant qu'administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs. Ces mandats expirent à l'issue de la réunion de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

- Renouveler pour une période de trois ans les mandats d'administrateur de M. Hichem RESAI, M. Zouhaier HASSEN, M. Riadh ZARDI, la BANQUE DE TUNISIE et la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE. Ces mandats arriveront à expiration le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

- Nommer le Cabinet ORGA AUDIT en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans en remplacement du Cabinet d'Expertise & Conseil - CEC. Ce mandat arrivera à expiration le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Suivant Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à Tunis le 23 Mai 2023, enregistré le 5 Juin 2023 à la Recette des Finances Rue Ghandi, Tunis, sous le n°23802664, quittance n°50666, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20 Juin 2023 sous le n° 2023F42372430, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de M. Hichem REBAI en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Ce mandat arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

2023T00698SANB2

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Dépôt des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

Société "La Préforme"

Société anonyme

Au capital de 12.200. 500 Dinars divisé en 122. 005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0373723B

M.F : 0373723B

CNSS : 0024572827

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2023 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 17 avril 2023 sous le n°23702821 - Quittance n°M054597, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 3 juillet 2023 sous le n°2023132397.

2023R01801SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE SONOBRA SA

Capital social : 77032860 DT

Identifiant unique : 0940993H

Siège social : Imm Tunimara rue du Lac de constance les Berges du Lac Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date 4/7/2023 enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 11/7/2023 sous le numéro 23705631 quittance numéro 072932, et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/7/2023 enregistré à la recette des Berges du Lac le 11/7/2023 sous le numéro 23705629 quittance numéro 072928, dont une copie de chaque a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023135205 en date du 12/7/2023 il a été approuvé ce qui suit :

Les états financiers de l'année 2022

La modification de l'article 22.2 des statuts.

2023R01820SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE SONOBRA DISTRIBUTION SA

Capital social : 16 850 000 DT

Siège social : Imm Tunimara rue du Lac de constance les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 1085118 J

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en

date 4/7/2023 enregistré à la recette des finances des Berges de Lac le 11/7/2023 sous le numéro 23705630 quittance numéro 072929, et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/7/2023 enregistré à la recette des Berges de Lac le 11/7/2023 sous le numéro 23705628 quittance numéro 072924, dont une copie de chaque a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023135220 en date du 12/7/2023 il a été approuvé ce qui suit :

- Les états financiers de l'année 2022

- Application des dispositions de l'article 388 du CSC.

2023R01821SANB2

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

RC : B187451996

MF : 0004698Q

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel en date du 5 Juillet 2023, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance de Sousse en date du 5 Juillet 2023 sous le numéro 23802915 reçu numéro 37671, il a été mis à jour le registre national des entreprises en date du 7 Juillet 2023 reçu numéro 2023P73974954 suite à la décision de nomination de Monsieur Moez Lidinallah Abdessalem Président Directeur Général de la Société de Transport du Sahel.

2023S00844SANB2

Renouvellement des membres du conseil d'administration

Reconduction du mandat du président directeur général et approbation des états financiers 2022

Société DE TISSAGE VELOURS «STIVEL»

S.A. au capital de 5 000.000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia BP 44 - Monastir 5018

RNE : 004419 S

Matricule Fiscal : 004419 S/A/M/000

1) En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2023, enregistré à la recette des finances de Monastir le 8 Juin 2023 sous le n°23804151, quittance n°MO43682, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022.

Approbation des états financiers 2022.

Sont nommés pour une durée de trois ans (2023-2024 et 2025) les administrateurs suivants :

- Mr Abdelaziz DAHMANI

- Mr Bèchir TRABELSI

- Mr Hechmi KOOLI

- ZARRAD MANAGEMENT

- Docteur Mohieddine RADHOUANE

- Mr Salem DAHMANI

- Mr Taoufik BRIK

- Mr Mohsen DIMASSI

- SICAF CENTRE

- Mme BOUSSAID Intissar.

Les mandats de ces administrateurs seront soumis au renouvellement lors de l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2) En vertu du procès-verbal du nouveau Conseil d'Administration tenu le 18 Mai 2023, enregistré à la recette des finances de Monastir le 8 Juin 2023 sous le n°23804171, quittance n°MO43804, Monsieur Abdelaziz DAHMANI a été reconduit dans le poste de Président Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur et a été investi des pouvoirs les plus étendus.

Les P.V de l'A.G.O et du C.A et les états financiers ont été déposés au RNE en date du 16/6/2023 et 19/6/2023 Quittance n°2023128607 et 2023129018.

2023S00850SANB2

Notice du Projet de l'augmentation du capital social d'une société Anonyme suivant les articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Société «Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT"»

Société anonyme

Ne Faisant pas Appel Public à l'épargne

Au capital social de 120 000 Dinars

Siège social : Z.I Souassi - Mahdia 5140

MF : 1586140X/A/M/000

1. Dénomination sociale : Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT".

2. Forme Juridique : Société Anonyme Ne Faisant Pas Appel Public A l'épargne.

3. Siège social : Z.I Souassi - Mahdia 5140.

4. Objet social : Industrie transformation et vente de matière plastique.

5. Capital social : 120 000 DT pour le porter après l'augmentation à 840 000 DT.

6. Durée de la société : 99 ans.

7. Matricule Fiscal : 1586140X/A/M/000

8. Date et lieu dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/6/2023 enregistré à la recette des finances Souassi le 3/7/2023 sous le n°23700873 et quittance n°M035093

Et dépôt du projet d'augmentation du capital au RNE sous le n°AC 16992023.

9. Nombre et valeur des actions à souscrire et montant à libérer immédiatement : Augmentation du capital en numéraire de 120 000 DT à 840 000 DT soit une augmentation de 720 000 DT et ce par émission de 3600 actions nouvelles d'une valeur de 200 DT à souscrire et à libérer le quart du montant d'augmentation par les actionnaires tout en conservant le droit préférentiel de souscription.

10. Actions à souscrire : 3600 actions d'une valeur nominale de 200 DT.

11. Les apports en nature : absence des apports en nature.

12. Les avantages particuliers : absence des avantages particuliers.

13. Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote:Les propriétaires des actions libérées des versements échus et les actionnaires qui ont libérés les sommes dues dans

les délais, ont le droit d'assister aux assemblées générales après avoir justifiés leurs Identités ou par l'intermédiaire d'un actionnaire ou d'un mandataire muni d'un pouvoir spécial. Chaque membre dispose d'un nombre de voix égal à celui actions qu'il possède.

14. Les stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs après déduction de 5% du bénéfice indiqué au titre de réserves légales. L'assemblée générale procède à la distribution des bénéfices ou bien de les affecter dans les résultats reportés. Tout associé doit recevoir sa part des dividendes proportionnellement aux parts qu'il détient au capital.

15. Etablissement bancaire et son siège social : Les fonds versés à l'appui de la souscription libérée en espèces seront déposés dans un compte bancaire où ils seront bloqués au sein de la banque nationale agricole agence Sousse sis à l'adresse avenue Habib Bourguiba sous le numéro de compte: 03500020032104573155.

16. Délais de souscription : 15 jours à partir de la publication de la notice au JORT, et avec une possibilité de clôture anticipée en cas de souscription Intégrale avant l'expiration dudit délai.

17. Modalité de convocation de l'assemblée générale et lieu de réunion : Convocation suivant les dispositions de l'article 276 CSC.

2023S00851SANB2

SOCIETE TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE DU BOIS

S.T.I.B

Société anonyme

Au capital de 820.000 d

Siège social : Rue de l'Energie Solaire La Charguia Tunis C/O CNT

Identifiant Unique n°0002383P

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2022 réunie le 16 Juin 2023, enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 3 Juillet 2023, quittance n°M003921, enregistrement n°23803577, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 7/7/2023 sous le n°2023133816, l'Assemblée a décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Raouf GHORBEL, membre du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables, comme commissaire aux comptes de la société pour les trois prochains exercices 2023, 2024 et 2025.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

- La nomination en qualité d'administrateurs pour les trois prochains exercices les personnes physiques et morales suivantes :

* Monsieur Mohsen SELLAMI

* Monsieur Mondher SELLAMI

* Madame Jaouida SELLAMI

* La société Comptoir National Tunisien, qui a désigné Monsieur Khaled SELLAMI représentant permanent.

Et suivant procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 16 Juin 2023, enregistré à la recette des Actes de Sociétés à Sfax le 5 Juillet 2023, quittance n°M004006, enregistrement n°23803654, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprise le 07/07/2023 sous le n°2023133816, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Mohsen SELLAMI, président Directeur Général

- Monsieur Khaled SELLAMI, Directeur général.

Le conseil donne au président directeur général et au directeur général les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société.

2023X00919SANB2

Comptoir National Tunisien

S.A au capital de 1.440.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 Sfax

Identifiant unique : 0011341E

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2022 réunie le 16 Juin 2023, enregistré à la recette des Actes de Sociétés à Sfax le 3 Juillet 2023, quittance n°M003922, enregistrement n°23803578, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 7/7/2023 sous le n°2023133803, l'Assemblée a décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

- La nomination en qualité d'administrateurs pour les trois prochains exercices (2023 - 2024 - 2025) les personnes physiques et morales suivantes :

- Monsieur Mohsen SELLAMI

- Monsieur Khaled SELLAMI

- Monsieur Mondher SELLAMI

- Madame Jaouida SELLAMI

- Société STRAMICA représentée par Monsieur Mohsen SELLAMI.

Et suivant procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 16 Juin 2023, enregistré à la recette des Actes de Sociétés à Sfax le 5 Juillet 2023, quittance n°M004003, enregistrement n°2380652, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 7/7/2023 sous le n°2023133803, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Mohsen SELLAMI, président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Khaled SELLAMI, Directeur général.

Le conseil donne au président et au directeur général les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé la nomination de Madame Mariem AROUS au poste de Directeur Général Adjoint.

Les pouvoirs et les mandats délégués à Madame Mariem AROUS par le Directeur Général sont limités par la durée du mandat d'administrateur du Directeur Général. Ils pourront être renouvelés sur proposition du Directeur Général.

2023X00920SANB2

Nomination d'un nouveau président directeur général

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT «EL-GOUAFEL» GAFSA

Société anonyme

Au capital de 143.500 dinars

Siège social : Rue de l'Environnement Route de Tozeur 2100 Gafsa

Registre de commerce : B1160631997

MF : 7860VAM000

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Régionale de Transport «El-Gouafel» Gafsa tenue le 5 Juillet 2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes à Gafsa le 5 Juillet 2023 sous le numéro de Quittance M034606 n°23804945 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Gafsa le 6 Juillet 2023 sous le numéro 2023133420, il a été décidé à l'unanimité l'élection de Monsieur Sofiane Elyaakoubi en tant que Président Directeur Général de la Société Régionale de Transport «El-Gouafel» Gafsa au lieu et place L'administrateur mandaté Monsieur Rachid Trabelsi et la délégation de tous les pouvoirs de gestion et d'administration pour exercer sa fonction de Président Directeur Général de la SRT «El-Gouafel» Gafsa et ce dans le cadre du statut de la société et des dispositions réglementaires en vigueur.

2023X00921SANB2

Société "BRIQUETERIE LAHMAR ET COMPAGNIES" BLC

Société anonyme

Au capital de 15130 500, 000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant Unique inscrit au registre National des Entreprises : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 14 juin 2023, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 10 juillet 2023 (N° d'enregistrement 23801442, quittance n°M035398), il a été décidé :

- L'approbation des états financiers des exercices 2022 ;

- L'affectation du résultat de l'exercice 2022. ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et du directeur général ;

- Quitus au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 ;

- Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration en la personne de madame Emna LAHMAR et messieurs Mustapha LAHMAR, Abdelaziz LAHMAR, Raouf LAHMAR, Mohsen LAHMAR, Mohamed LAHMAR, Ridha LAHMAR, Faouzi LAHMAR Mohamed Ben Mustapha LAHMAR, Firas LAHMAR, Khalifa LAHMAR et Anis LAHMAR pour le mandat 2023, 2024 et 2025 se terminant avec la tenue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2025.

Suivant réunion du conseil d'administration en date du 14 juin 2023, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 10 juillet 2023 (N° d'enregistrement 23801441, quittance n°M035382), il a été décidé :

- La nomination du président du conseil d'administration en la personne de M. Mustapha LAHMAR pour son mandat en tant qu'administrateur;

- La nomination du directeur général en la personne de M. Raouf LAHMAR pour son mandat en tant qu'administrateur,

- La nomination de madame Ikram LAHMAR et messieurs Mohamed Ben Mustapha LAHMAR, Firas LAHMAR, Khalifa LAHMAR et Anis LAHMAR des directeurs généraux adjoints ;

Une copie de chacun des procès-verbaux a été déposée au centre national du registre des entreprises - Sfax en date du 12 juillet 2023 sous le numéro 2023135090. Une annonce au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises a été faite en date du 12 juillet 2023 (bulletin n°137, Annonce n°2023135090).

2023X00924SANB2

Désignation d'un président du conseil d'administration

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

S.A au capital de 5.500.000 dinars

I.U : 0002058 D

14 Rue Masmouda - Mutuelleville - 1082 Tunis

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d' Administration en date du 16 Juin 2023 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène en date du 21 Juin 2023 sous le n°23802769 quittance n°34084 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 27 Juin 2023 sous le n° 2023131605. Il appert que Monsieur Ahmed BEN MOULAHEM a été désigné Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière et de Participations et il lui a été délégué tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration de la Société.

2023401834SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES EXPORT SARL

Capital social : 150.000 DT

Siège social : Z.I 8030 Grombalia

Identifiant unique : 1030368 F

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4/7/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7/7/2023 sous le numéro 23703975 quittance numéro 067007, et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/7/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7/7/2023 sous le numéro 23703976 quittance numéro 067011, dont une copie de chaque a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023135603 en date du 13/7/2023 il a été approuvé ce qui suit :

Le dépôt des états financiers de l'année 2022

L'application des dispositions de l'article 142 du C.S.C.

2023R01822SRLB2

SOCIETE HAMMAMET ERLEBNISGASTRONOMIE SARL

Capital social : 1 000 000 DT

Siège social : Route Khanguet El Hojjej Grombalia 8030

Identifiant unique : 0384967F

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4/7/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7/7/2023 sous le numéro 23703977 quittance numéro 067016, et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/7/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7/7/2023 sous le numéro 23703978 quittance numéro 067020, dont une copie de chaque a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023135609 en date du 13/7/2023 il a été approuvé ce qui suit :

Le dépôt des états financiers de l'année 2021

L'application des dispositions de l'article 142 du C.S.C.

2023R01823SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra le 7/7/2023 sous le n° 23201923 Quittance n°035971 la STE BEN AZIZA FRUITS ET LEGUMES cède à MR YASSINE BEN Aziza la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue 07 novembre Ezzahra Ben Arous moyennant la somme de 41 500 dinars.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT dans le cabinet de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Med Amine Zouaghi sis à la rue MED HJAIEJ IMMEUBLE TEJ B 2/2 Ariana

Annonce publiée en langue française dans le journal Le Quotidien le 13/7/2023 et en langue Arabe dans le journal Achourouk le 13/7/2023.

2023R01809FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé légalisé le 7/7/2023 et enregistré à Radés le 10/7/2023 sous le n°23202093 quittance n°MO40966 Mr Abderraouf Kaaniche demeurant à 02 rue Abi Zomâ Albalaoui Radés Ben Arous a vendu à Madame Samia Annabi Ep. Ferah, demeurant à 12 rue des Orangers Radés Ben Arous un fonds de commerce «pharmacie» exploité à Radés 02 avenue de la République.

Les oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur Mr Abderraouf Kaaniche à son domicile 02 rue Abi Zomâ Albalaoui Radés Ben Arous et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

Cet avis a paru au journal "Achourouk" sous le n°11624 le 12/7/2023 et au journal "Le Quotidien" sous le n°6854 le 12/7/2023.

2023R01810FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Manouba le 26/6/2023 sous le n°23202581 Quittance n°046611, Mr TAHER Ejlel cède à Mr Souhaieb Sendesni la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue 02 Mars La Manouba moyennant la somme de 15 000, 000 dinars.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT dans le cabinet de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Med Amine Zouaghi sis à la Rue Med Hjaiej Immeuble TEJ B 2/2 Ariana.

Annonce publiée en langue française dans les journaux Le Quotidien le 13/7/2023 et en langue arabe dans le journal Achourouk le 13/7/2023.

2023R01811FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 23/6/2023, enregistré à la recette des finances rue de France Nabeul, quittance n°M045886 enregistrement n°23202473, la société «SHERINE esthétique» s a r l, IU 1659211Y situé à Cité El wafa Nabeul, son activité esthétique et coiffure par son représentant légal Mme Nawel Taboubi Ep Hakim Mazhoud c.i.n 09609875 du 4/3/2014, a vendu à Mme Nour Triki Ep Mourad Boulabiar c.i.n 06352930 du 4/12/2014,la totalité du fonds de commerce exploité (esthétique et coiffure) au local commercial n°4 sis à la Résidence Amani Cité El Wafa Mrazgua Nabeul, prix de la vente 20.000d. Cette annonce été publiée au journal El chourouk le 8/7/2023 (IP723/646)

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocat Maître Mastour Mohamed Bachir au 4 Rue Tazarka Nabeul.

2023R01812FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 13/7/2023 quittance n°M058003, enregistrement 23203450. Mr Achref Ben Khlifa Ben Nasr a vendu à Mme Olfa Ben Mansour Ep Mohamed Amine Klai la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente Produits alimentaires sis 01 Rue Abouelbeba Al Ansari, Mourouj 3 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocate Maître Manel Ben Wannes sis 15 Rue Ibn Tafarjin dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 16/7/2023.

2023R01833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 6/6/2023 sous n°23201125 quittance n°M045390. Mr Hédi KHEDHIRI, titulaire de la CIN n°14013110 a vendu et cédé à Mme Romdhana DAHECH titulaire de la CIN n°11802962, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente GSM avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Ali Bourguiba Jemmel. Les

oppositions se font entre les mains du vendeur à son adresse sise à la Rue El Bassatine Jemmel, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 11/7/2023.

2023S00848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day à la date du 31/3/2023 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M026679 au titre de 23203738 ; Monsieur Mohamed Saber Elmofti son numéro de C.I.N est 09953917 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Ebn Zaidoun Gafsa à Madame Om Zin Dhibi intérêt et compte à son fils Bouali Dhibi son numéro de C.I.N est 03024087. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteuse Madame Om Zin Dhibi demeurant à Cité Sourour Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 02/6/2023.

2023401826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente du fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day à la date du 3/4/2023 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M021013 au titre de 23203009, Monsieur Ataa Allah Belhoula son numéro de C.I.N est 06126045 a vendu le droit de Ramzi Belhoula le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Mohamed Elkhames Gafsa à Monsieur Elaziz Belhoula son numéro de C.I.N est 14323726. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Elaziz Belhoula demeurant à la Rue Tozeur Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 20/5/2023.

2023401827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente du fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day à la date du 15/5/2023 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M024732 au titre de 23203473 ; Monsieur Jabeur Ajmi son numéro de C.I.N 03172498 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Mohamed Khadouma Gafsa à Monsieur Hamza Garmallah son numéro de C.I.N 09984766. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Hamza Garmallah demeurant au Dachra Doualy Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 20/5/2023.

2023401828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day à la date 8/5/2023 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M024209 au titre de 23203009, Monsieur Kais Mnasri son numéro de C.I.N est 06247688 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à cité des jeunes Gafsa à Monsieur Mabrouk Jday son numéro de C.I.N est 09986218. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mabrouk Jday demeurant à cité des jeunes Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 20/5/2023.

2023401829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 19 juin 2023 sous le n° 23204719, quittance numéro M081111, Mme Warda bent Ammar Ezzaabi, titulaire de la CIN n° 05756398, identifient unique n°1385599N, a vendu à la société «Gammoudi Food», société en cours de constitution, représentée par M. Hammadi Ben Mabrouk ben Ahmed Gammoudi, tunisien, titulaire de la CIN n°08627018, la totalité du fonds de commerce (éléments corporels et incorporels), exploité dans l'activité de restauration au local commercial n°3 sis au RDC de la résidence «Ghassen», 36 avenue Hédi Nouira, Ennasr II, Ariana,

Les oppositions éventuelles doivent être adressées, dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la république tunisienne, à l'Etude de l'avocat maître Abdelmonem Kioua sis à l'appartement B7, 7ème étage, résidence Maya, avenue Hédi Nouira, Ennasr II, Ariana.

Le présent avis est apparu au journal Essabah le 24 juin 2023.

2023401838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Wassim Azaiez, signé le 21/6/2023 et enregistré le 7/7/2023 à la recette des finances de la Marsa (Quittance n°M086486 - Enregistrement n°23204280), Monsieur Abdessalem Amara, titulaire de la CIN n°09040068 et demeurant au 07 rue AL Fourat, GammarthTunis, a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'immeuble revenant aux Héritiers de feu Chedly Souid, Km n°05 route Gammarth, la Marsa - Tunis, exploité comme centre d'esthétique et toute autre activité commerciale, à Monsieur Noureddine BELHADJ, titulaire de la CIN n°03703576 et demeurant au 28 rue d'Espagne - Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à son adresse précitée, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le contenu du présent avis a été publié au journal Le Temps du 12/7/2023.

2023401845FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 21 juin 2023 sous le numéro M073689 enregistrement numéro 23304655, Monsieur Mohamed Raouf Touati, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04788293, délivrée le 6 octobre 2019 à Tunis demeurant à Sidi Fraj rue Montazah Soukra Ariana, a loué à la société EL CLASSICO MARSEILLE SUARL, en cours de la constitution numéro de la réservation du nom au RNE numéro 2023351828457 la totalité du fonds de commerce, exploité en tant que café (Salon de Thé) connu sous le nom EL CLASSICO, sis au rez-de-chaussée résidence EL Assala jardins el Aouina Tunis, rue des fleurs, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Monsieur Mohamed Raouf Touati, à l'adresse susmentionnée et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 12/7/2023.

2023T00701FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 19 et 22 Juin et 3 Juillet 2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 11/7/2023 sous le n°23300814. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société S L M Trabelsi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par les emplacements n°1, 3 et de la moitié du n°5 au pavillon Poissons au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des poissons.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/7/2023 au 30/6/2024, renouvelable par tacite reconduction.

2023R01819FCCC3

Location gérance de Fonds de commerce

En vertu de l'acte daté du 21/6/2023 et enregistré à la recette des Finances Sousse le 23/6/2023 sous le n°23302026, Mr Mongi Ghuedirà inscrit au RNE : sous le n°0901344L a loué et à titre de location gérance le fonds de commerce lui appartenant sis au 22 Rue de France Sousse destiné à la vente du «prêt à porter» et ce pour la société «Sahar Shoes» Société commerciale inscrite au registre national des entreprises sous le n°1378195 D son siège social est à 23 Rue de France et ce pour trois ans à partir de 1 octobre 2023 non renouvelable. Le loyer annuel est fixé à 8.500 Dinars.

2023S00846FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré à la recette des finances cité Admin le 6/9/2022 quittance n°118753 enregistrement n°2230464.

Mme Fouzia Ben Kacem Kaltoumi titulaire de la cin 00778553 a loué la totalité du fonds de commerce du local sis au 72 avenue Abou Kacem Echabi Ariana à Mme Leila ben Khalifa titulaire de la cin 00295001.

Et exploité pour vente les fruits secs.

2023401836FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte de location daté le 3/7/2023 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 5/7/2023 sous n°1043749 enregistrement n°23302445.

Mme Souad bent Moktar ben Mohamed Riden CIN 00613186 a loué à Mme Noura bent Hmlda ben Rabah Saadi CIN 08064932 le fonds de commerce sis 6 rue d'Alger Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une période de deux ans renouvelable commençant le 01/7/2023 jusqu'à fin juillet 2025.

Toute opposition doit être remise entre les mains de Mme Noura Saadi 6 rue d'Alger Tunis.

Cette annonce a été publiée au Journal Assabah en arabe et au journal le Temps en français en date du 11/7/2023.

2023401841FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Nom : groupement de développement agricole pour l'eau d'irrigation "Al-Hadayek"

Objet : Fournir aux agriculteurs de l'eau d'irrigation

Zone d'intervention : EL BATAN

Siège social : ZOUITINA EL BATAN

Décision : Arrêté du gouverneur de Manouba n°1/2019 du 15/01/2019

Président : Ali Ben Mouhamed El Hajri

Trésorier : Nader Ben Mouhamed El Ouergi.

2023R01804APSF1

Constitution d'un Groupement Agricole féministe khayrat Bladi

Selon le procès-verbal de la réunion du 01 Février 2023 a été constitué le Groupement Agricole féministe khayrat Bladi dans la région de Zaldou et la formation de l'organe directeur.

Présidente : Bouali Amira

Trésorière : Arafaoui Ahlem

Secrétaire générale : Mensi Raoudha.

2023R01815APSF1

Constitution de Syndic

Suivant PV de l'assemblée générale constitutive du Syndicat de l'immeuble FARAH tenue le 20/5/2023 et enregistré à la recette des finances Avenue Taeib MHIRI Nabeul le 29 Mai 2023 sous le n°230001028, quittance n°M054786, il a été décidé la constitution du syndic des copropriétaires de la résidence farah, cité El Wafa, Mrezgua - Nabeul et la nomination de Mme Ines Ben Hassen présidente, Mr Riadh Fechicha secrétaire général, Mme Hela Dridi trésorière, et Mme Saoussen Bdioui,

Mr Mohamerd Thamri, Mr Slaheddine Chikh, Mr Atef Hachicha, Mr Ismail Ben Arbia, Mr Hatem Hananchi, Mme Om Saad Elmzioui en tant que membres permanents.

2023401806APSF1

Constitution d'un syndic

Résidence Ulysse Jardins de Carthage

En vertu d'un PV de l'assemblée générale du 26 décembre 2022 enregistré le 15 février 2023 à la recette de Nelson Mandela sous le n°566 quittance n°11797 en vertu de la décision de la Municipalité Kram n°988 du 9 juin 2023 a été constitué le syndic Résidence Ulysse jardins de Carthage et la désignation de Monsieur Amine Dammak président du syndic et Monsieur Mounir Dammak assistant du président et Monsieur Houssem Hmam Trésorier.

2023401824APSF1

Constitution d'une association

Nom : L'association tunisienne pour le développement de la médecine dentaire

Adresse : Avenue de Sakiet Sidi Youssef Zarzis 4170 Médenine.

Objet : Association scientifique.

Objectifs : 1) La participation à la divulgation de la connaissance du maintien de la santé et de l'hygiène dentaire.

2) La participation aux événements culturels et scientifiques.

3) La contribution à l'entretien de relations avec d'autres associations ayant le même but.

Les membres :

1- Kaouach Nidhal : Président

2- Dabboussi Abdelhak : Vice Président

3- Aloui Yousra : Secrétaire Générale.

2023401842APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de Syndic

Résidence Hallouma Bent El-Fakhri

El Manar 1 - Tunis

Suivant PV enregistré à la recette des finances El Manar 1 du 3/7/2023 sous le n°23801859 déposé à la municipalité de Tunis le 4/7/2023 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic copropriétaire :

Mr Saber Hajri : Président

Mme Imtenan Ayadi : Vice-président

Mr Noureddine Wahrani : Trésorier.

2023T00690APSF2

Constitution du syndic des propriétaires

De la résidence "Ennessrine" sise à yasmine Hammamet - Sud

En vertu du procès-verbal d'une assemblée générale constitutive du syndicat des résidents et propriétaires des appartements de la résidence «ENNESSRINE» sise à yasmine Hammamet-sud, en date du 8 juillet 2023 enregistré à la recette des finances du Hammamet en date du 12 juillet 2023 enregistrement numéro M097305, record n°23803789, et déposé à la municipalité d'Hammamet en date du 13 Juillet 2023. Les propriétaires de la dite résidence ont désigné les membres du bureau de gérance du syndic pour un mandat d'une année à partir du 8/7/2023 comme suit :

- Président : Mr Mohamed Hassan Kouki

- Secrétaire général : Mr Moncef Hizaoui

- Trésorière : Mme Naama Dali Belaiba

- Et 4 membres.

2023R01814APSF2

Avis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 14/5/2023 du syndicat de la Résidence El Manara sise à : 107 Avenue Ariana les Roses, Ennasr 2, Ariana, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI, quittance n°068011 sous le n°23803707 daté du 16 mai 2023, il a été procédé au choix du nouveau bureau du syndic comme suit :

Président : Mr. Abdelhakim Griri

Trésorier : Mr. Habib Kallel

Membre : Mr. Mohamed Bouziri

Membre : Mr. Bouraoui Naija.

2023401804APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Salwa Chemingui

Avocat à la cour d'appel

06 rue jabal el fatih - Tunis

Tél : 98 469 049

Vente aux enchères publiques d'immeuble situé à Marazga, dans la ville de Nabeul en bordure d'une route parallèle à la route régionale numéro 28 dans la partie appelée avenue AL-Daly AL-Jazi, résidence Al-Salam 02» superficie totale 287 m².

A la demande de ARAB TUNISIAN BANQUE siège social 9 avenue Hédi Nouira - Tunis en la personne de son représentant légal R C de Tunis sous le n°B167001997

Contre M JOMAA ASSARA demeurant à l'avenue Moncef Bey résidence Nada Hammamet 8050

Avocat poursuivant : Maître Salwa Chemingui avocat à la cour d'appel, 06 rue jbal el fatih - Tunis Tél 98469049

Immeuble à vendre : immeuble situé à Marazga, dans la ville de Nabeul en bordure d'une route parallèle à la route régionale numéro 28 dans la partie appelée avenue AL-Daly AL-Jazi, résidence Al -Salam 02» superficie totale 287 m² objet de titre foncier n°648687 Nabeul dénommée «AL SALAM 06» Mise à prix la mise à prix est fixée à la somme de 1.722.000.000 dinars.

Date et lieu de vendre mercredi 9/8/2023 à 9 heures devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'heure de visite durant toute la journée pendant l'horaire administratif et pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être autorisés par les autorités administratives.

2023R01817VEPA1

Vente aux enchères publiques

Tribunal de 1ère instance de Monastir

Cabinet maître GHADDAB Hasna

Avocat à la cour de cassation

Résidence Bab el kram2 Monastir : E292040PA

La partie poursuivante : Rafika Bent Sadok Abdessalem demeurant à Sidi Nasser (Monastir) dont CIN N°0415007

La partie saisie : Monsieur Essaid ben Mahmoud Gallaba demeurant à Sidi Nasser (Monastir) CIN : 4023359

L'avocat poursuivante : maître GHDDAB Hasna, avocat à la cour de cassation Résidence Bab el kram2 Monastir

Immeuble saisi : la moitié indivise d'une superficie totale est de 120m² elle se compose de deux chambres, un hall, un couloir, cuisine, une toilette et une chambre inhabitable.

Les limites: à l'Ouest Ayadi Ridha au Sud Bouraoui Fatma à l'Est rue Teboursek, au nord Abdelaziz Skhiri

- Date, heure et lieu de l'adjudication : le 16/8/2023 à partir de 9 heures du matin à la salle d'adjudication au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Mise à prix : 37.100.000d

La visite de l'immeuble saisi pouvant être tous les jours selon horaires administratifs et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude maître GHDDAB Hasna ou au cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui ont consigné d'avance le 1/3 de la mise à prix ou par chèque certifié.

2023S00849VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohsen Chraiti, Titulaire de la CIN n°04135638, demeurant à Jemmal 78 rue 1er Juin Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre foncier n°82440 Monastir d'une superficie 228 m² sis à sidi Massoud Jemmal Monastir, se compose d'un rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage.

- Le rez-de-chaussée consistant une maison traditionnelle composée d'un hall, salon, séjour, 3 chambres.

- Le premier étage consistant en un appartement composé d'un salon, 3 chambres et une terrasse.

- Le deuxième étage consistant en appartement non achevé composé d'un hall, salon, 2 chambres.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 9/8/2023 à partir 9h.

Mise à prix :

Deux cents soixante quatre milles quatre vingt quatre Dinars (264.084,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00852VEPA1

Vente aux enchères publiques

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Yasrnine Mghaieth, Titulaire de la CIN n°09299033 demeurant à DKHILA lotissement Palm Links Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

7804 parts indivises (7804/19510) du titre foncier n°7691 Monastir consistant en un terrain agricole implanté de 95 oliviers d'une superficie totale de 19510 m² attenant sur la route de wardanine situé MAS DOUR Monastir.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 9/8/2023 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cent quarante milles quatre cent soixante douze dinars (140.472,000D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00853VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000 120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Maher Ben Haedi Kharrouibi, CIN n°04140529.

Alaadine Ben Maher Kharrouibi, CIN n°6925047.

Manel Bent Maher Kharrouibi, CIN n°6878398.

Imen Bent Maher Kharrouibi, CIN n°6953274,

Demeurants à Rue Othman Ben Affan, Ksar Helal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°16776 Monastir situé derrière lycée 2 mars 1934 à Ksar Helal Monastir, consistant en un lot de terrain aménagé actuellement en jardin, d'une superficie totale de 418 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 9/8/2023 à 9h.

Mise à prix :

Cent vingt mille trois cents quatre vingt quatre Dinars (120.384,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S00854VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Arab Tunisien Bank, société anonyme, RC n°B167001997, représentée par son représentant légal dont le siège social est à la rue Hédi Nouira n°9 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Nader Ben Abderrahmen Ben Salem Jerbi demeurant à la route El Ain km 6 avenue Bourguiba rue Ali Balhouen n°225 El Ain Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété qui constitue la totalité de la construction bâtie sur la maison inférieure appartenant à Abderahmene Ben Salem Jerbi, d'une superficie selon l'acte de propriété de 165 m² qui est devenu selon le constat fait par l'expert Jamil Bellaj 112,64m² avec une superficie non couverte à l'ouest d'une superficie de 53,66m², et une parcelle liée à la construction d'une superficie de 34m².

L'étage supérieur de la construction comprend 2 appartements;

Un ouvrant sur le nord et l'autre sur le sud, chacun comprend un espace à l'entrée, un salon un balcon, une chambre, une cuisine, une douche et une toilette.

La propriété est liée à l'électricité et l'eau potable.

L'étage est limité du côté ouest par une entrée d'où son entrée, du sud par héritiers Kolsi, de l'est et du nord par Abderahmene Jerbi.

La propriété est située à la route El Ain km 6, rue Ali Balhouane dérivant sur l'avenue Habib Bourguiba Sfax.

Mise à prix :

Fixée à soixante trois mille dinars (63.000,000 D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi vingt trois Août deux mille vingt trois (23/8/2023) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2023X00913VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis,139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961FAP000.

Partie saisie :

Fahmi ben Mahmoud Ben Mohamed Akrout, titulaire de la CIN n°01329624 demeurant à la route Manzel Chaker km 4 station Hajjem Sfax en sa qualité de débiteur et donneur d'hypothèque.

Propriété à vendre :

Le premier bien immobilier cité dans le rapport de l'expert Neji Aidi sis à la route Manzel Chaker, Khadhelet km 14, exactement à la ceinture Boumerra, Sfax.

La propriété consiste un terrain d'une superficie de 9065 m² sur lequel est construit un poulailler presque délaissé qui comprend plusieurs bâtiments, limitée du nord par El Aaoui, de l'Est par la route, du Sud par Mohamed Bel Bey et de l'Ouest par Mezghani.

Pour le premier bâtiment : c'est une construction sous forme d'une vaste salle, ses murs en briques, son toit en ternîtes, d'une hauteur de 6m² environ, non équipée, sa superficie couverte est de 574 m².

Le deuxième bâtiment est une vaste salle (chantier de poules et œufs), ses murs en pierres, son sol en ciment, comprend 2 étages l'inférieur est une cave en béton armé et le supérieur son toit en tarnites équipé par des cages pour poules en désuétude et presque délaissé, il n'est pas actuellement en production et nécessite un entretien.

Sa superficie en béton armé est de 512 m².

Pour le dépôt, son toit en dalles, ses murs en pierres, il est en vestitude et nécessite des réparations, la superficie couverte en dalles est de 512 m².

Pour la chambre du gardien, c'est une habitation pour gardien, son toit en dalles, son sol en Carrelages, ses murs en pierres, elle comprend une chambre, une cuisine et des toilettes actuellement inhabitable à raison du manque d'entretien, sa superficie est de 30 m².

La propriété est liée à l'électricité.

Mise à prix : fixée à cinq cent quatre vingt dix mille dinars (590.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi vingt trois Août deux mille vingt trois (23/8/2023) à partir neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2023X00914VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961FAP000.

Parties saisies :

1) Naouel bent Bahi Bahi, titulaire de la CIN n°05339362 demeurant à la route Gabès km4 à coté Oued el Maou Sfax en sa qualité de débitrice et caution hypothécaire

2) Sami Ben Abdelmajid Mbarek titulaire de la CIN n°04337501 demeurant à Sidi Salem Tina, Sfax en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire.

- Propriétés à vendre :

La totalité du bien situé à la route de Gabès km 7 sidi Abid Sfax, dans une rue dérivée sur la bordure sud de la route Sidi Abid à 200 m, dans une zone à usage d'habitation, qui contient une villa et des constructions annexes.

Elle est constituée d'un terrain d'une superficie de 1280 m² environ, son entrée du côté Est, clôturé de tous ses cotés par des murs peints, sur lequel est édifié un villa et des bâtiments subsidiaires.

Le bien est limité du nord par Mohamed Agerbi et Hamda Amri, de l'ouest par lycée Ibn Rochd et du sud par Ali Abid.

- La villa est d'une superficie couverte de 180 m², son entrée du nord, son sol en carrelage, ses murs sont peints, son toit en béton armé d'une hauteur de 3,20m.

- Les autres constructions annexes :

*un studio d'une superficie couverte de 30 m², situé du coté nord-ouest du terrain, ses murs peints, son toit du coté nord en béton armé et du coté sud - ouest en Tanit, il comprend une chambre, une cuisine et une salle d'eau

*salle d'eau extérieure d'une superficie de 5m² situé du coté sud est du terrain, son sol en parterres, ses murs en faïences, son toit en béton armé de 2,20 m de hauteur contient WC+LM.

*une chambre extérieure d'une superficie de 15 m² située du coté sud-ouest du terrain, elle comprend un coin pour cuisiner avec des armoires en bas et une armoire murale.

Le bien est lié à l'électricité et l'eau et comprend un réservoir pour collecter l'eau de pluie.

Mise à prix : fixée à deux cent quarante cinq mille dinars (245.000,000D), en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi vingt trois Août deux mille vingt trois (23/8/2023) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2023X00915VEPA1

Vente aux enchères publiques

Chambre des Criées Tribunal de première instance de Sfax 2

N°1613 Audience du 16/08/2023

Le poursuivant : Hsan Kallel, demeurant Rue de l'indépendance, Entrée Elleuch, n°13, Al-chihiya, Sfax son domicile élu chez son avocate, Maître Mouna Ben Hassena, Immeuble Centre Marhaba, Bureau n° 4-5, Rue Taher Sfar, 3000.

Avocat du poursuivant : Maître Mauna Ben Hassena.

Le saisi : les héritiers d'Abderahman al-Milady, qui sont sa veuve Fathia Ben Arab, et ses enfants majeurs, Samah al-Milady, Wajdi al-Milady, Minyar al-Milady, Melek al- Milady et Achraf al-Milady, demeurants à leur domicile élu Maître Faouzi Abouda au bureau n°5, rue el jaberi Ariana Tunis.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité du quart indivis de la totalité d'un lot qui consiste en une parcelle de terre sis à la route de Gremda km 6 avenue Hédi Chaker Sfax, limitée au sud par l'avenue Hedi Chaker à l'Est un passage d'où l'entrée de l'immeuble qui a aussi une entrée du côté sud et au nord par une parcelle de terrain nu et à l'ouest par un passage la superficie totale est égale à 1702 m mesurant à partir de l'angle nord-est vers le sud en bordant le passage 29,40 m puis vers le sud avec une légère déviation vers l'ouest 3,90 m puis dans la direction de l'ouest avec déviation vers le sud sous forme d'un angle bissecté 6,70 m puis vers l'ouest adjacent à la Rue Hédi Chaker 37,85 m puis vers le nord avec déviation vers l'ouest sous forme d'un angle cassé 4,65 m puis vers le Nord 33,20 m puis vers l'est tout droit 45,60 m pour atteindre l'angle de départ de la mesure.

La propriété contient une villa de deux étages en rez-de-chaussée et étage supérieur avec un garage à l'angle nord-Ouest.

Mise à prix : Trois cent cinquante mille dinars (350 000 000 dinars).

Lieu et date de l'adjudication : mercredi 16 Août 2023 à partir de 9h à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 à son siège sis dans le 3ème arrondissement, 04 Rue Ahmed Alloulou, près du siège de la Caisse Nationale de la sécurité Sociale, Sfax.

Visite des lieux : La visite de la propriété peut avoir lieu aux horaires administratifs tous les jours de la semaine.

Renseignements : pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou l'étude de maître Mouna Ben Hassena immeuble Centre Marhaba, Bureau n°4-5, Rue Taher Sfar 3000, Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2023X00917VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abdennadher Jalel

Rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage N°107 Sfax

Suite à la réduction de la mise à prix de 40%, il sera adjugé le lundi 14/8/2023 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax, Rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

1) La totalité d'une usine sis à la zone Industrielle Poudrière 2, croisement liant route Sidi Mansour et Saltania d'une superficie de 3269 m² Objet de titre foncier n°33841 Sfax dénommé «Nozha » limité au Nord par «Sté Wachma» au sud par Sté «Bestra» à l'est et l'ouest par deux rues comprenant :

* Au R C un atelier d'une superficie de 1702,83m2 dans son partie sud 4 bureaux et dans sa partie ouest une vestiaire et les toilettes et un dépôt triangulaire de 553,41m², ou coin sud du RC existe un lève charge liant le RC avec le 1er étage.

* le 1er Etage d'une superficie de 1581,17 comprenant dans sa partie ouest 3 bureaux avec des toilettes et dans la partie nord ouest on trouve deux bureaux et un espace pour les employés.

La mise à prix de premier bien et de 1.500.000, 000 dt après réduction de 40%.

2) La totalité du titre foncier 129359 Sfax dénommé «City Centre 358» représentant un appartement de 206m² situé au 9ème étage de l'immeuble city centre avec les parties communes 206/28228 ainsi que le droit de jouissance d'un espace mitoyen et de deux parking P01 et P02 au sous sol de l'immeuble.

Le dit appartement est composé d'un hall, un salon, 3 chambres, une cuisine bien équipée, une salle de bain et un lave main.

La mise à prix de 2ème bien et de 141.600,000 dt après réduction de 40%.

La créancière saisissante : BH BANK (ex BH) société anonyme, IU : 0024588W représentée par son PDG sis au 21 Av Khairidin Bacha Tunis et de sa direction régionale de Sfax rue commandant Bjaoui Sfax.

Le débiteur saisi : 1) Société SALMA 2 sise à la route Mahdia km 2,5 poudrière 2 Sfax, représentée par son représentant légal RC : B194971999.

2) Jamel ben Ghlem Bouaziz en qualité de caution réelles et solidaires demeurant à la route menzel Chaker km 2,5 impasse eljadida Sfax CIN 08808138.

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou kassem chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax MF 275875VAP000.

Les charges du titre foncier n°33841 Sfax :

1) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 2.253.000,000.

2) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 1.175.800,000.

3) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 1.700.000,000

4) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 1.050.000,000.

5) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 565.800, 000

6) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 900.000,000

7) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 5.150.000,000

8) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 4.100.000,000.

Les charges du titre foncier n°129359 Sfax :

1) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 1.050.000,000

2) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 1.700.000,000

3) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 150.000, 000

4) Hypothèques volontaire au profit de la BH à la somme de 100.000,000.

Lieux de la visite : Le constat et la visite des propriétés à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement aux horaires de travail administratif pour de plus ample renseignement il y a lieu de contacter l'étude de l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax.

2023X00918VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près de la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Mme Mariem Ben Saanoun (C.I.N n°06363075) demeurant Avenue El Montazah Menzel Temime + Rue Erriadh n°4 Menzel Temime + Avenue de Martyrs Kélibia, gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près de la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 542392 Nabeul dénommé «Dar Meriem» d'une superficie de 172 m² sis à la rue Erriadh au centre ville de Menzel Temime consistant en une ancienne construction répartie en un rez-de-chaussée d'une superficie de 157 m² par Hafedh Hmam suivant un contrat de location en décembre 2018 avec un loyer de 800 D.T/mois et d'un étage à usage d'habitation d'une superficie couverte de 143 m².

Mise à prix : (257.600,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi 16 Août 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 8 du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401830VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Mme Mariem Ben Saanoun (C.I.N n°06363075) demeurant à l'Avenue El Montazah Menzel Temime + Rue Erriadh n°4 Menzel Temime + Avenue de Martyrs Kélibia, gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien a vendre : Immeuble non immatriculé d'une superficie de 1413m² sis à l'Avenue des Martyrs Route du port Kélibia - Nabeul sur lequel est édifié une construction d'une superficie de 525 m² exploitée en commerce d'alimentation, un espace nu exploité en parking.

Mise à prix : (1.650.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi 16 Août 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 8h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401831VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Mme Mariem Ben Saanoun (C.I.N n°06363075) demeurant à l'Avenue E 1 Montazah Menzel Temime + Rue Erriadh n°4 Menzel Temime + Avenue de Martyrs Kélibia, gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Terrain non immatriculé d'une superficie de 1525 m² sis à l'Avenue des martyres route du port - Kélibia sur lequel est bâti un édifice principal au rez-de-chaussée exploité en Café Bar et une terrasse exploitée aussi en café, salle d'eau, le total d'une superficie couverte de 340 m².

Mise à prix : (1.532.500,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi 16 Août 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 8h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401832VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : La Société Haroun de Gestion Hôtelière et Commerciale (SARL) R.C n°B16261998 TPI Médenine Matricule Fiscal n°24764 T, dont le siège social est à Houmet Essouk Jerba.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

1er Immeuble : Objet du T.F 5018 Médenine dénommé «El Ahram» d'une superficie de 1621 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk Médenine consistant en un lot n°78 du plan de recensement cadastral gouvernorat de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

2ème Immeuble : Objet du T.F 8061 Médenine dénommé «Yâacoub» d'une superficie de 810m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk Médenine consistant en un lot n°79 du plan de recensement cadastral gouvernorat de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

3ème Immeuble : Objet du T.F 32366 Médenine dénommé «Elysée » d'une superficie de 1985 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk gouvernorat Médenine consistant en un lot n° 03 du plan de recensement cadastral de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

4ème Immeuble : Objet du T.F 36336 Médenine dénommé «Ferdoues» d'une superficie de 9796 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk gouvernorat de Médenine consistant en un lot n°7 du plan de recensement cadastral de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

Etant précisé que les 4 immeubles mis à la vente constituent une seule unité hôtelière de catégorie 3 étoiles dénommé hôtel Jerba Haroun.

Mise à prix : (8.505.129.200) Outre les trais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (Mercredi 16 Août 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Médenine à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401833VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

La partie poursuivante : Qatar National Bank Tunisia (ex : Tunisian Qatari Bank) société anonyme, immatriculée au registre de commerce ouvert au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B122251996 dont le siège social est situé à Tunis, rue cité des sciences B.P 320-1080 Tunis, cedex.

L'avocat poursuivant : Maître Rim Ben Ayada Nouri, 91 rue 9 avril 4ème étage bureau B32 Tunis MF 1174462Y/ tél 22489457.

La partie saisie : La société PERFECT CAR, SARL immatriculée au registre de commerce ouvert auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°B02114112016 dont le siège social situé au 7 bis avenue de Anaba Z.I Ben Arous.

Madame Najla Bent Kacern Ben Mansour Kacem épouse Mondher Ben Amor titulaire de la CIN n°00544500 demeurant à la résidence El Mostakbel Bloc A Appt. 15 Ennasr 1 Ariana.

L'immeuble saisi : L'immeuble situé à 07 bis rue Anaba Zone industrielle Ben Arous d'une contenance de 700m² sur lequel est édifiée une société contient 2 étages, 1er étage contient une grande salle, salle de réception, un magasin, une chambre avec toilette et un atelier, 2ème étage contient une grande salle, une salle pour les grandes réunions, cuisine, 2 toilettes.

Mise à prix : cinq cent dix huit mille dinars (518.000.000 dinars) après abattement de 40% avec les frais et honoraires taxes.

La date et lieu de la vente : mercredi le 16/8/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance du Ben Arous,

Visite de l'immeuble se fait chaque jour au temps de travail.

Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le 1/3 de la mise à prix sus-indiqué à la trésorerie ou présenter un chèque certifié avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023401837VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Omar Znaidi

Avocat à la cour d'appel

4 Bis Avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana

MF : 1364081W/A/P/000

Tél : 71.235.685/22.625.080

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal, société anonyme dont le siège social sis à la rue Hédi Nouira n°9 Tunis inscrite au RNE sous le n°001416Q en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Mohamed Fares Ben Fathi Ben Hamida Ghorbel CIN 04705400 demeurant sis n°111 rue du Fell Cité Plein Air Boumhel Ben Arous en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Omar Znaidi avocat à la cour d'appel, cabinet sis 4 bis avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana, MF : 1364081W/AP/000.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Samia 1» objet du TF n°37675 Ben Arous sis n°26 rue Arenj consistant en un terrain sur lequel est édifié une villa avec rez-de-jardin rez-de-chaussée et 1er étage, avec jardin tout autour plus parking d'une superficie totale de 493 m².

Mise à prix : un million deux cent onze mille quatre cent soixante-six dinars (1.211.466,000 DT) outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : mardi 9 août 2023 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la Route Nationale n°1 Km 5 Chouchet Radés Ben Arous.

Visite des lieux : La visite peut se faire pendant les jours et heures ouvrables. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir les autorisations nécessaires.

2023401843VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Poursuivants : Banque de Tunisie et des Emirats S.A en la personne de son Représentant légal, Immatricule RNE n°0015094B demeurant au 5 Boulevard Beji Caid Essebsi Lot AFH - BC8 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hichem Dhib, avocat à la cour de cassation, de la société d'avocats «Justice Company for Law and Arbitration» demeurant à 23 avenue Habib Thameur Tunis.

Débiteur saisi : La société "IMMOBILIERE ESSARAYA" en la personne de son représentant légal, son Immatricule RNE n°Z0587596, et son siège social est situé au numéro 114, Muawiya Ibn Abi Sufyan Al Manzeh 7, Ariana Al-Medina, et son adresse est désignée comme résidence «Al-Sa raya 2», appartement F03, bloc F, rue de Jugurtha, Province de Ben Arous, selon la notification à l'endroit en date du 9/6/2023.

Le possesseur de l'immeuble. Monsieur Omar Zouaoui, domiciliée à cite Souk, immeuble «C», appartement numéro 63, premier étage, sis au Megrine gouvernorat de Ben Arous.

Madame Manoubia Trabelsi, domiciliée à cité Souk, bâtiment «C», appartement numéro 63, premier étage, sis au Mégrine gouvernorat de Ben Arous.

Immeuble saisi : Appartement n°4.1 F, situé au quatrième étage, bloc F, de la résidence «Saraya 2», rue Al-Jahedh, rue de Jugurtha Ben Arous d'une superficie de 132,38 mètres carrés. L'appartement se compose d'une salle de réception, une salle à manger, 3 chambres à coucher, une salle de douche, et une cuisine avec une petite scie, selon ce qui a été diagnostiqué dans le rapport de l'expert délégué, Monsieur Mohamed Al-Hadi Ben Maryam faite le 22/7/2022.

Mise à prix : est de 204.474,942 dinars d'après l'expertise de Monsieur Mohamed Al-Hadi Ben Maryam faite le 22/7/2022 avec les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de vente : la vente aura lieu au tribunal de première instance de Ben Arous au palais de justice le mercredi 9/8/2023 à partir de 9h du matin.

La visite de terrain : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 h à 17 heures.

Pour plus de renseignements contactez le greffe du tribunal de première instance de Ben Arous où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocate poursuivante maître Mohamed Hichem Dhib.

Remarque : Pour participer aux enchères que ceux qui auront préalablement, consigné le tiers de la mise à prix.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat.

2023401852VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Siliana en date du 6/7/2023, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée administrateur judiciaire pour préparer le plan de sauvetage de la société Tej Essaha sport son gérant Faouzi Salhi, MF : 0986429F.

Tél : 22 513 137 - 26224860

2023T00697VEPA2

Cession de la société Tunisie EVIERS «CUCCINA»

Société anonyme

Identifiant unique : 859644B

Suite au jugement préparatoire du tribunal de première instance de Zaghouan du 11 Juillet 2023 relatif à l'affaire n°27 concernant la Société Tunisie Eviers «Cuccina», sise à la Zone industrielle Jbel Ouest 1111 Zaghouan, il a été décidé ce qui suit :

- La cession de la Société Tunisie Eviers «Cuccina» au tiers.

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que contrôleur d'exécution pour la cession de ladite société, l'élaboration du cahier des charges et la publication de l'avis d'appel d'offres sous le contrôle du juge commissaire.

2023R01813VEPA2

Clôture de la liquidation

«Succession du défunt Hassen Ben Ali Ben Mohamed Gandouz»

En vertu de l'arrêt rendu par Madame Hela Ghozzi le juge commissaire du tribunal de première instance de Sousse en date du 3/7/2023, il a été décidé la clôture de la liquidation de la succession du défunt Hassen Ben Ali Ben Mohamed Gandouz et autoriser le liquidateur Mejed Khadraoui à procéder aux publications requises par la loi.

2023S00847VEPA2

Décision de remplacement d'un liquidateur

Suite à la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Seliana le 14/6/2023 il a décidé la nomination de Maître Habib Ezzedine entant que nouveau liquidateur du succession du feu Mekki Merdassi tout en remplaçant l'ex liquidateur Maître Slah Guidouar suite à sa demande émise le 9/6/2023 sous le n° de décision 26429/2019.

Toutes les correspondances et où les avis liées au dossier de la dite succession, doivent être destinées au bureau du liquidateur sis au 8 rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis dés la publication de cette décision.

2023401835VEPA2

Avis de Faillite

Société RESIDENCES MEDITERRANEE - SARL

Au capital de : 200 000 D

Siège social : Rue du Lac Lochness les Berges du Lac Tunis

I.U : 0326376N

En vertu du jugement N°839 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 10 Janvier 2023, il a été décidé la mise en faillite de la société RESIDENCES MEDITERRANEE :

- Juge Commissaire : Madame Amira DIIZI

- Syndic de faillite : Monsieur Ameur Mansour

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N° 6 - 1002 Tunis Tél : 71 830 168 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023401839VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire exercice 2021

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE LE RIBAT

S.A au capital social de 7.100.000

Siège : Hôtel Habib Monastir

Mat Fiscal : 24322 VAM000

Mat CNSS : 203175-57

Messieurs les actionnaires de la société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE LE RIBAT, sont

convoqués en l'assemblée générale ordinaire le mardi 15/8/2023 à 11h30 du matin au siège social sis à l'hôtel EL HABIB Monastir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2021 et approbation des modalités de sa convocation Immédiatement après la tenue du conseil d'administration délibérant sur le même exercice 2021.

2- Lecture, examen et approbation le cas échéant du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

3- Examen des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

4- Lecture des rapports général et spécial de Monsieur le commissaire aux comptes relatifs au même exercice 2021.

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

6- Lecture et approbation du projet des résolutions préparé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

8- Examen et ratification des opérations et conventions réglementées.

9- Pouvoirs et publicité.

En application des dispositions de l'article 280 de C.S.C les documents et rapports devant être soumis à l'assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux auprès du siège administratif de la société HOTEL HABIB 5000 Monastir.

2023S00845SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 Dinars

Siège social : Rue de Lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1050246G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juillet 2023 à 10 heures du matin au siège de l'ATD SICAR Rue Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac - Résidence Regency Bloc A - 2ème étage et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard pris dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice 2022

- Présentation des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

- Approbation du rapport établi par le conseil pour l'exercice 2022,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2022 ;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2022,

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2023S00855SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BRIQUETERIE DU SAHEL

Capital : 4 310.000.000 DT

Siège : Route de Souassi C 96 Km 15 Kerker Mahdia

M.F : 1014268J

Le président directeur général invite tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire en date du 26/7/2023 à 10 heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Voir et provisionner la situation de la société

2/ Voir et provisionner les demandes de cession de part

3/ L'approbation des comptes des années précédentes

4/ Nomination des membres du conseil d'administration

5/ Nomination d'un commissaire aux comptes

6/ Différents sujets.

2023S00856SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

OLA Energy Tunisie

Société anonyme

Au capital de 2.895.025 Dinars

Siège social : Immeuble Horizon, avenue de la bourse Cité les pins, Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0000497Q

Messieurs les actionnaires de la société OLA Energy Tunisie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 7 août 2023 à 10h, au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2023 ;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023401853SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «huilerie Adel et Habib Alyia» a

déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 24/5/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à une huilerie située à la Rte Ras Fartout Elltaifa Bir Ali Ben Khalifa délégation Bir Ali Ben Khalifa gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué Bir Ali Ben Khalifa dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation Bir Ali Ben Khalifa ou à la municipalité Bir Ali Ben Khalifa.

Le public est informé que la société «Ulysse de développement agricole» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 10/5/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à une huilerie située à la Rte Gremda Km 29 délégation Manzel Chaker gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué Manzel Chaker dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation Manzel Chaker, ou à la municipalité Manzel Chaker.

Le public est informé que la société «SOGED-GAZ» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 15/5/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à une unité d'un dépôt de distribution de bouteilles de gaz située à la zone industrielle Djebeniana délégation Djebeniana gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué Djebeniana dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation Djebeniana, ou à la municipalité Djebeniana.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mme Saloua Bent Sassi Ben Salah Habboubi CIN n°00200716, a perdu le titre de propriété n° 2257/09, pour le titre foncier n°31550 Ariana.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité rue d'Athènes le 12/7/2023

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 5/7/2023.

2023T00702DIVD2

Avis

Mr Ali Ben Kacem Ezdini titulaire de la C.I.N. n°07667056 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 403.74 m² à la route de Gremda km 11 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Sabeur Mrabet et Khaled Ben Hmida Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00916DIVD2

Perte de titre foncier

Mr Abed Sadok Salah CIN n°08826369 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 3/9/2015 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'il a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2023X00922DIVD2

ASSURANCES BIAT

Immeubles Assurances BIAT Les Jardins du Lac (Lac II)
1053 les Berges du Lac. Tunis
R.C B 160631997
Tél.: (216) 31 300 100
Fax:(216) 71.197.810
general@assurancesbiat.com.tn
www.assurancesbiat.com.tn

LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

Approuvés par l'AGO du 15 Juin 2023

(En dinars)

Actifs du Bilan	Montant brut Au 31/12/2022	Amortissement & Provisions Au 31/12/2022	Montant net Au 31/12/2022	Montant net Au 31/12/2021
Actifs incorporels	3 067 217	(2 577 142)	490 075	400 942
Actifs corporels d'exploitation	5 630 806	(4 896 010)	734 797	987 990
Placements	609 124 225	(2 577 077)	606 547 148	515 398 921
Part des réassureurs dans les provisions techniques	25 003 819		25 003 819	22 776 028
Créances	33 838 774	(9 876 789)	23 961 985	24 631 582
Autres éléments d'actif	23 048 280		23 048 280	24 878 171
TOTAL	**699 713 121**	**(19 927 018)**	**679 786 103**	**589 073 635**

Capitaux Propres et Passifs du Bilan	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	59 473 730	52 163 880
Résultat de l'exercice	19 565 700	16 092 149
Capitaux propres avant affectation	**79 039 430**	**68 256 029**
Passifs		
Autres passifs financiers	52 796 487	53 512 376
Provisions pour autres risques et charges	500 000	500 000
Provisions techniques brutes	513 091 912	427 825 459
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	14 718 648	14 179 818
Autres Dettes	18 676 458	23 848 551
Autres Passifs	963 169	951 401
TOTAL	**679 786 103**	**589 073 635**

Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2022	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2022	Opérations Nettes Au 31/12/2022	Opérations Nettes Au 31/12/2021
Primes acquises	87 291 246	(25 389 365)	61 901 881	55 412 992
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	7 852 855		7 852 855	8 056 945
Autres produits techniques	0		0	836 591
Charges de sinistres	(50 312 109)	6 750 107	(43 562 002)	(35 100 961)
Variation des autres provisions techniques	(2 213)		(2 213)	(10 499)
Participation aux bénéfices et ristournes	(465 526)	159 098	(306 428)	(422 832)
Frais d'exploitation	(23 256 520)	4 821 550	(18 434 970)	(15 857 127)
Autres charges techniques		(351 428)	(351 428)	(408 273)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	**21 107 732**	**(14 010 039)**	**7 097 694**	**12 506 837**

Etat de résultat technique de l'assurance Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2022	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2022	Opérations Nettes Au 31/12/2022	Opérations Nettes Au 31/12/2021
Primes acquises	117 419 120	(3 492 994)	113 926 126	91 203 765
Produits de placements	30 741 359		30 741 359	23 561 194
Autres produits techniques	0		0	21 207
Charges de sinistres	(37 123 094)	1 338 782	(35 784 312)	(38 484 397)
Variation des autres provisions techniques	(78 560 099)	(163 351)	(78 723 450)	(59 287 705)
Participation aux bénéfices et ristournes	(1 137 396)	711 308	(426 088)	(121 036)
Frais d'exploitation	(10 690 626)	293 005	(10 397 621)	(9 372 702)
Autres charges techniques				
Charges de placements	(98 531)	(57 321)	(155 851)	(932 026)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	**20 550 733**	**(1 370 571)**	**19 180 162**	**6 588 299**

Etat de Résultat	31/12/2022	31/12/2021
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	7 097 694	12 506 837
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	19 180 162	6 588 299
Produits des placements	11 989 257	12 054 310
Charges des placements (assurances et /ou réassurances Non Vie)	(299 264)	(1 354 015)
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance Non Vie	(7 852 855)	(8 056 945)
Autres produits non techniques	63 291	45 918
Autres charges non techniques	(740 210)	(5 336 887)
Résultat provenant des activités ordinaires	29 438 075	16 447 516
Impôts sur le résultat	(8 859 823)	(355 068)
Pertes extraordinaires	(1 012 551)	(300)
Résultat Net de l'exercice	**19 565 700**	**16 092 149**

Etat De Flux De Trésorerie	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	8 056 123	12 079 888
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(375 867)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	(8 364 081)	(10 553 576)
Incidence des variations de taux de change	42 552	33 545
Variation de trésorerie	(641 272)	1 559 856
Trésorerie de début d'exercice	5 918 772	4 358 915
Trésorerie de fin d'exercice	**5 277 499**	**5 918 772**

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Assurances BIAT sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance. Les états financiers la Société Assurances BIAT sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

I. **Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 79 039 430 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 565 700 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.
Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 06 Avril 2023.
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.
Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers
Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie	**FINOR**
Mme Kalthoum BOUGUERRA	**M. Walid BEN SALAH**
Associée	**Associé**

2023401844BCFA5